

Réponses du Parti Québécois (intégrées dans la lettre)

Par courriel

Le 22 juillet 2026

Monsieur Paul St-Pierre Plamondon
Chef du Parti Québécois
4115, rue Ontario Est, bureau 325
Montréal (Québec) H1V 1J7

Objet : Engagements du PQ face aux demandes de l'industrie de la restauration

Monsieur le Chef,

Compte tenu de la campagne électorale qui débutera sous peu en vue des élections provinciales d'octobre prochain, l'Association Restauration Québec (ARQ), qui regroupe plus de 5 300 membres un peu partout au Québec, désire connaître les intentions du Parti Québécois par rapport à différents enjeux qui affligent l'industrie de la restauration, ainsi que sur des solutions que l'Association souhaite proposer au gouvernement pour aider l'industrie, mais aussi l'ensemble de la population du Québec.

Lorsque nous sondons nos membres, ils nous parlent de deux choses : l'alourdissement du fardeau législatif et réglementaire et l'augmentation des coûts dans l'exploitation de leur établissement. Ce sont les deux principaux irritants qui mettent à mal leur rentabilité et qui les empêchent de se développer et d'innover dans le secteur. C'est pourquoi cette lettre questionnaire portera sur de possibles solutions sur lesquelles nous vous demandons de vous prononcer afin de guider nos membres dans leur choix électoral.

L'ARQ s'engage à communiquer à ses membres les réponses que nous recevrons de votre part, ainsi que des autres partis, par le biais d'un bulletin spécial qui serait diffusé le ou vers le 16 septembre prochain. Si jamais un candidat de votre équipe peut nous consacrer du temps, nous offrons aussi au Parti Québécois d'enregistrer un balado portant sur vos idées pour l'industrie de la restauration.

Thème 1 Lutte à l'inflation

Comme nous le mentionnons précédemment, l'inflation des coûts dans l'industrie a poussé les exploitants à devoir monter leur prix au menu, ce qui a mené à un discours public comme quoi les visites au restaurant deviennent de plus en plus chères. Devant cette perception, l'ARQ a réfléchi à de nouvelles idées pour permettre à tous de continuer à vivre l'expérience de la restauration québécoise.

La solution que nous désirons mettre de l'avant provient de la France. Il s'agit de la mise en place

de tickets-restaurant permettant de payer une addition au restaurant. La formule se veut simple. Il s'agit pour un employeur de fournir un certain montant par mois, ou par année, à des employés afin qu'ils puissent payer des repas dans les établissements participants au programme. Les salariés pourraient ainsi profiter de sorties au restaurant au moment où ça leur plait sans nécessairement affecter leur budget.

Contrairement à ce qui se fait en France, au Québec, un tel montant versé en ticket-restaurant est considéré comme un avantage imposable, car c'est vu comme un repas subventionné et c'est ici que ça cause problème. Dans ce cadre, nous voyons difficilement un employé accepter de recevoir des tickets-restaurant s'il doit payer de l'impôt sur ceux-ci. Comme exemple, un salarié ayant un salaire de 50 000 \$ et des tickets-restaurant de 2 400 \$ pour l'année devra assumer une facture fiscale de 616 \$. Cela rend difficile l'adhésion à une telle mesure qui est pourtant extrêmement populaire en France et qui est un bon exemple pour donner un coup de pouce financier aux familles québécoises.

QUESTION : Est-ce que le PQ, s'il est élu, compte mettre en place une exonération fiscale sur les tickets restaurant?

RÉPONSE : *Le Parti Québécois s'engage à étudier attentivement la solution proposée qui présente plusieurs aspects intéressants pour les restaurateurs et pour les contribuables québécois.*

Thème 2 Pourboires

Permettre aux restaurateurs de mettre en place une politique de partage des pourboires

La question du partage des pourboires reste plus que jamais d'actualité. L'Association a travaillé sur ce sujet avec plusieurs membres de votre gouvernement dans les dernières années.

Nos revendications sont les suivantes : que l'employeur puisse mettre en place un mécanisme de partage des pourboires au sein de son établissement. Le terme « puisse » est important puisqu'on ne veut pas une obligation absolue. Les pourboires recueillis ne pourraient qu'être partagés entre les salariés de l'établissement, l'employeur ne pourrait donc pas prendre une quote-part et les pourboires seraient distribués selon une pondération pour chacun des postes. Finalement, un avis décrivant les modalités de la politique de partage des pourboires devrait être affiché à l'intérieur de l'établissement à la vue du public et devrait contenir la pondération des pourboires versés pour chacun des postes. La transparence du processus est donc aussi primordiale au final.

QUESTION : Est-ce que le PQ compte modifier la Loi sur les normes du travail pour permettre aux restauratrices et aux restaurateurs de mettre en place, s'ils le souhaitent, une politique de partage des pourboires?

RÉPONSE : *Le Parti Québécois est intéressé à en savoir davantage sur la proposition concernant le partage des pourboires et ses avantages par rapport au modèle actuel, plus informel. Un gouvernement du Parti Québécois consulterait les restaurateurs du Québec et les employés des restaurants à ce sujet.*

Ramener le crédit d'impôt sur les pourboires déclarés à 100 % et mettre en place des versements trimestriels

L'ARQ demande également le rétablissement à 100 % du crédit d'impôt remboursable sur les pourboires déclarés, qui se situe à 75 % actuellement, et que son versement devienne trimestriel, au lieu d'annuel. En effet, le Québec est la seule province au pays qui considère les pourboires laissés librement par les clients comme du salaire, faisant en sorte que l'employeur doive payer des cotisations sociales sur ceux-ci. Il est à noter que les indemnités de vacances, jours fériés et de maladie indiqués dans la Loi sur les normes du travail se calculent également sur le salaire et les pourboires moyens déclarés des quatre dernières semaines. En plus de représenter un désavantage fiscal par rapport au reste du Canada, il y a un véritable problème de prévisibilité budgétaire pour les employeurs, les pourboires étant laissés de façon aléatoire au bon gré du client.

QUESTION : Est-ce qu'un éventuel gouvernement péquiste ramènerait le crédit d'impôt dans sa totalité et considérerait de changer le calendrier de versement de ce crédit pour le rendre trimestriel?

RÉPONSE : Le Parti Québécois est ouvert à consulter les restaurateurs concernant les changements souhaités au crédit d'impôt.

Thème 2 Main-d'œuvre

Assouplissement pour le renouvellement des travailleurs étrangers temporaires

Depuis le 25 septembre 2024, beaucoup d'exploitants doivent se creuser la tête pour maintenir les équipes complètes dans les restaurants du Québec en raison des resserrements des règles pour les travailleurs étrangers temporaires. La pénurie de main-d'œuvre sévit toujours dans notre secteur et le recours à des travailleurs étrangers temporaires demeure toujours crucial. Plusieurs ont dû faire des choix difficiles, tant sur le plan humain qu'opérationnel, en laissant partir une partie de leurs travailleurs étrangers temporaires.

Au 1^{er} avril, les règles ont été assouplies pour les régions rurales. Les employeurs peuvent désormais renouveler l'ensemble de leurs travailleurs étrangers temporaires même s'il dépasse le ratio de 10 %. De l'autre côté, les milieux urbains comme Montréal, Québec et Sherbrooke n'ont pas accès à un tel assouplissement. Pourtant, la situation de la main-d'œuvre est aussi criante pour eux.

QUESTION : Est-ce que le PQ s'engage à négocier avec le gouvernement fédéral afin d'élargir l'assouplissement aux régions urbaines du Québec également?

RÉPONSE : Le Parti Québécois veut diminuer l'immigration temporaire de moitié. L'immigration n'est pas une solution à la pénurie de main-d'œuvre. À preuve, depuis 2016, il y a eu une augmentation de 361% de l'immigration temporaire et la pénurie de main-d'œuvre est toujours présente. Il faut aussi se rappeler que le programme des travailleurs temporaires est un programme pour que des travailleurs viennent de façon temporaire pour combler des besoins temporaires.

Prolongation du Programme de l'expérience québécoise

Beaucoup d'eau a coulé dans le cadre de ce programme avec son abolition et son retour. Celui-ci demeure toutefois important pour notre secteur puisqu'il est la principale voie d'accès à la résidence permanente de nos travailleurs. Afin de moins dépendre de la main-d'œuvre étrangère temporaire, il est nécessaire de maintenir ce programme « voie rapide ».

QUESTION : Est-ce qu'un éventuel gouvernement péquiste maintiendrait le Programme de l'expérience québécoise pour l'ensemble de son mandat?

Un gouvernement du Parti Québécois instaurerait un droit acquis dans le programme des travailleurs étrangers temporaires contrôlé par le Québec qui viserait les travailleurs ayant eu des promesses du gouvernement.

Thème 3 Alcool

Abolition du timbre de droit

En 2018, le projet de loi 170 devait marquer la fin du timbre de droit comme méthode de contrôle d'achat et de vente d'alcool dans les établissements du Québec. Méthode d'un autre temps, le Québec étant la seule province du Canada à encore fonctionner avec un tel système, celui-ci a pourtant été réhabilité dans un projet de loi adopté en mars 2020, en plein début de pandémie pour fixer la fin du régime des timbres à une date à être déterminée par le gouvernement, le temps de trouver un système alternatif. Pourtant, plusieurs années plus tard, et malgré la consultation récente sur la modernisation du secteur des boissons alcooliques, on demeure toujours en attente d'un système alternatif.

Une solution innovante existe pour remplacer les timbres, notamment en cette période où on met de l'avant l'intelligence artificielle. Le logiciel Colombo.ai, produit par Alfred et MILA, propose justement de croiser les ventes de la SAQ et des brasseurs à celles du système infonuagique des modules d'enregistrement des ventes pour ensuite identifier des anomalies dans les données et fixer des cotes de risques aux titulaires de permis d'alcool. Ces cotes permettront aux policiers de viser les exploitants ayant des enjeux de conformité plutôt que de faire des contrôles aléatoires.

L'ARQ, MILA et l'Association des directeurs de police proposent justement de tester cette formule dans le cadre d'un projet-pilote.

QUESTION : Est-ce que le PQ, s'il est élu, s'engage à autoriser et financer un projet-pilote pour tester la solution Colombo.ai?

RÉPONSE : Le Parti Québécois est favorable à la libéralisation de la vente d'alcools québécois dans les restaurants et à la livraison par des tiers autorisés, sans que les producteurs aient à passer par la SAQ.

Voir : [Vente de vins, cidres et spiritueux québécois: le Parti Québécois veut libéraliser un système qui date de la prohibition](#)

Permettre aux restaurants de devenir des cavistes

Finalement, l'Association souhaite que l'État québécois permette aux restaurants de vendre au détail sur place les bouteilles de vin qu'ils tiennent en stock, comme le font les cavistes en France. Ce sont des ventes de plus qui pourraient aider les établissements sur le plan économique et les redevances à l'État sur ces produits seraient maintenues. Selon une note de l'Institut économique de Montréal de 2020, 71 % des consommateurs québécois souhaiteraient acheter du vin au détail directement au restaurant, donc pourquoi ne pas répondre à ce besoin des consommateurs, tout en conservant les entrées d'argent dans les coffres de l'État.

Avec la mise en place des Zones SAQ, permettant de diversifier les points de vente pour la SAQ, l'ARQ croit justement que cette idée de caviste pourrait se faire en créant des Zones SAQ dans les restaurants proposant des vins en importation privée.

QUESTION : Afin que les modèles d'affaires actuels, en ce qui a trait à la vente d'alcool, soient plus près des besoins de la clientèle, est-ce que le PQ compte accorder le droit d'agir à titre de cavistes aux différents restaurants du Québec, possiblement en demandant à la SAQ de créer un projet-pilote pour des Zones SAQ consacrées à l'importation privée?

RÉPONSE : Le Parti Québécois est favorable à la libéralisation de la vente d'alcools québécois dans les restaurants et à la livraison par des tiers autorisés, sans que les producteurs aient à passer par la SAQ. Nous souhaitons donc élargir la possibilité pour les établissements et les commerces spécialisés de vendre des alcools principalement québécois.

Voir : [Vente de vins, cidres et spiritueux québécois: le Parti Québécois veut libéraliser un système qui date de la prohibition](#)

Thème 4 Frais de recyclage

Depuis l'entrée en vigueur de la modernisation de la collecte sélective, les franchisés de chaînes de restauration ont vu l'arrivée de factures salées en frais de recyclage, imposés par Éco Entreprises Québec. Ces sommes élevées sont demandées justement parce que les obligations mises en place par le gouvernement en lien avec la collecte sélective ne font qu'augmenter les coûts du système.

Il ne faut pas se leurrer. Ces frais à la hausse ont un impact pour les clients puisque les exploitants n'ont souvent d'autre choix que de transposer ceux-ci dans les prix au menu. Nous sommes loin de solutions gouvernementales proposant une meilleure abordabilité aux Québécois et Québécoises.

Bien que le dernier budget ait permis une enveloppe donnant un répit aux exploitants, il faut aussi penser à long terme et exiger une enveloppe financière plus pérenne et une réduction des obligations du système de collecte sélective, notamment en abandonnant, pour le moment, la gestion d'une collecte pour les commerces, institutions et industries.

QUESTION : Quelles sont les solutions proposées par le PQ pour résoudre l'augmentation des coûts de recyclage?

RÉPONSE : Le Parti Québécois est ouvert à revoir la méthode de calcul en maintenant les normes de recyclage. On tient à la responsabilité environnementale des entreprises.

En conclusion, avec un chiffre d'affaires de plus de 12 milliards de dollars annuellement et 18 000 entreprises fournissant de l'emploi à plus de 200 000 Québécoises et Québécois, l'industrie de la restauration joue un rôle d'envergure dans le développement économique, bioalimentaire et touristique de toutes les régions du Québec. Bien que les coûts ne cessent d'augmenter et que la lourdeur administrative est de plus en plus forte, les propriétaires de ces entreprises continuent d'être là pour leurs employés et leur clientèle. Ils sont présents et fiers d'accueillir les touristes locaux et internationaux. Ces derniers sont d'ailleurs plus qu'heureux de pouvoir se rassasier de mets de toutes sortes, allant de la traditionnelle poutine qui fait tant parler du Québec à travers toute la planète, à la gastronomie haut de gamme des grands chefs d'ici, qui fait tout aussi la renommée culinaire de notre Belle province.

Nous vous proposons de tenir une rencontre avec vos candidats et des représentants de l'ARQ afin de discuter de vos positions en lien avec nos demandes. Sinon, pour transmettre vos réponses ou toute autre observation en lien avec les questions posées, vous pouvez contacter M. Martin Vézina, vice-président aux affaires publiques et gouvernementales à l'ARQ, par courriel à : mvezina@restauration.org ou par téléphone au 514 224-3361. Nous vous rappelons que nous vous offrons aussi la possibilité de faire un balado pour présenter vos réponses.

Vous remerciant de l'intérêt que vous accorderez à notre démarche, veuillez agréer, Monsieur le Chef, l'expression de nos sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le président du conseil d'administration,

Tony Priftakis